



Centre Hospitalier St-Jacques de Saint-Céré

« Prendre soin en Haut-Quercy »

ANNEXE AU CONTRAT DE SEJOUR DE L'EHPAD PRE D'AUBIE ET DE L'USLD DU CENTRE HOSPITALIER ST-JACQUES DE SAINT-CERE

Les tarifs mentionnés à l'article 5 du contrat de séjour sont les suivants :

Le tarif hébergement :

Il recouvre l'ensemble des prestations hôtelières (administration générale, accueil hôtelier, restauration, entretien, animation de la vie sociale) qui ne sont pas liées à l'état de dépendance des personnes accueillies.

USLD*	EHPAD Pré d'Aubié**
48.27 €/jour pour un T1A	67.45 €/jour pour un T1A
48.64 €/jour pour un T1Bis occupé par une personne	76.90 €/jour pour un T1Bis occupé par une personne
	45.87 €/jour/personne pour un T1Bis occupé par deux personnes

* Tarifs USLD à compter du 01/08/2023

** Tarifs EHPAD à compter du 01/03/2024

Le Résident peut prétendre à l'Allocation Logement sous conditions de ressources.

Le tarif dépendance :

Il recouvre l'ensemble des prestations d'aide de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie qui ne sont pas liés aux soins. Ils sont modulés en fonction du degré de dépendance de la personne et évalués selon la grille nationale AGGIR (Autonomie – Gérontologie – Groupes – Iso – Ressources). Les Résidents sont donc répartis par groupe iso-ressources. La validation de cette répartition s'effectue par le médecin de l'équipe médico-sociale du Conseil Général et le praticien conseil de l'assurance maladie. Ce classement est révisé au minimum annuellement.

Après cette classification, sont arrêtés un tarif dépendance et un tarif soins.

Tarif dépendance	USLD*	EHPAD Pré d'Aubié**
personnes classées dans les GIR 1 et GIR 2	27.52 €	24.69 €
personnes classées dans les GIR 3 et GIR 4 :	17.48 €	15.67 €
personnes classées dans les GIR 5 et GIR 6 :	7.38 €	6.65 €

* Tarifs USLD à compter du 01/08/2023

** Tarifs EHPAD à compter du 01/03/2024

L'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) permet de financer partiellement le tarif dépendance, cette prestation est accordée par le Président du Conseil Général. Cette allocation est versée directement à l'établissement qui a opté pour une dotation globale annuelle.

Le tarif soins :

Les tarifs journaliers afférents aux soins et le montant de la dotation globale de financement relative aux soins sont arrêtés par l'autorité compétente pour l'assurance maladie et à la charge de l'assurance maladie.

Sont exclus du tarif soins les prestations suivantes :

- Scanners, IRM
- Honoraires des médecins spécialistes ou généralistes
- Frais dentaires : soins conservateurs, chirurgicaux et de prothèses dentaires
- Equipements individuels qui compensent les incapacités motrices et sensorielles
- Prises en charge au sein des structures de soins alternatives à l'hospitalisation
- Transports sanitaires

Les tarifs particuliers :

Les personnes âgées de moins de 60 ans ne font pas l'objet d'une classification en référence aux groupes iso-ressources selon leur niveau de dépendance. Ils se voient donc appliquer un tarif unique regroupant les prestations d'hébergement et de dépendance de **75.74 € pour l'USLD*** et **84.33 € pour l'EHPAD****

** Tarifs USLD à compter du 01/08/2023*

*** Tarifs EHPAD à compter du 01/03/2024*

St-Céré, le 20/02/2024

Le Directeur

Yves GODARD

